



Strasbourg, le 12 mai 2016

DH-SYSC-REC(2016)OJ001

COMITE DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME  
(CDDH)

---

COMITE D'EXPERTS SUR LE SYSTÈME  
DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME  
(DH-SYSC)

---

GROUPE DE RÉDACTION SUR LA RECOMMANDATION CM/Rec(2008)2

(DH-SYSC-REC)

---

1<sup>re</sup> réunion

Lundi 23 (9h30) – mercredi 25 mai 2016  
(fin de la réunion : 13h00)

Strasbourg, bâtiment Agora, salle G04

---

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

---

## **Point 1 : Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux, et élection d'un/une vice-président(e)**

### Documents généraux

- Projet d'ordre du jour annoté DH-SYSC-REC(2016)OJ001
- Rapport de la 1<sup>ère</sup> réunion du DH-SYSC (25-27 avril 2016) DH-SYSC(2016)R1
- Rapport de la 84e réunion du CDDH (7-11 décembre 2015) CDDH(2015)R84
- Rapport de la 9e réunion du DH-GDR (17-20 novembre 2015) DH-GDR(2015)R9
- Mandat du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) pour 2016-2017 DH-SYSC(2016)003
- Résolution du Comité des Ministres CM/Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail CDDH(2011)012

Après l'ouverture de la réunion par la Présidente, Mme Emanuela TOMOVA (Bulgarie), le Groupe est invité à adopter l'ordre du jour. Il est ensuite invité à procéder à l'élection de son/sa vice-président(e), conformément à la Résolution CM/Res(2011)24 du Comité des Ministres.

## **Point 2 : Travaux sur la Recommandation CM/Rec(2008)2**

### Document de travail

- Document de travail en vue de la 1<sup>ère</sup> réunion du DH-SYSC-REC DH-SYSC-REC(2016)001

### Documents de référence

- Document de référence en vue des travaux du DH-SYSC relatifs à la Recommandation CM/Rec(2008)2 sur des moyens efficaces à mettre en œuvre pour l'exécution rapide des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. DH-SYSC(2016)007  
Ce document contient en annexe les extraits pertinents des rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Déclaration de Brighton ainsi que les sources ci-après en hyperlien :
  - [Compilation des réponses des Etats membres en vue de la Table ronde sur les moyens efficaces à mettre en œuvre au niveau interne pour l'exécution rapide des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme](#) (Tirana, 15-16 décembre 2011)
  - [Conclusions de la Table ronde de Tirana](#)
  - Conclusions de la Table ronde sur «[les plans et bilans d'action dans la procédure de surveillance à deux axes](#)», organisée par le Service de l'exécution des arrêts de la Cour (Strasbourg, 13-14 octobre 2014)
  - [Rapports nationaux et aperçu](#) élaborés à l'occasion de la Conférence internationale sur la mise en œuvre effective de la Convention européenne des droits de l'homme (Saint Pétersbourg, 22-23 octobre 2015)
- Rapport de la 1<sup>ère</sup> réunion du DH-SYSC (25-27 avril 2016) DH-SYSC(2016)R1
- Rapport de la 9e réunion du DH-GDR (17-20 novembre 2015) DH-GDR(2015)R9
- Mandat du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) pour 2016-2017 DH-SYSC(2016)003

*Conformément à son mandat pour le biennium 2016-2017, le DH-SYSC est chargé, en ce qui concerne la Recommandation CM/Rec(2008)2 sur des moyens efficaces à mettre en œuvre pour l'exécution rapide des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, de faire le bilan de sa mise en œuvre et recenser les bonnes pratiques à cet égard et, si nécessaire, fournir une mise à jour de la recommandation à la lumière des bonnes pratiques élaborées par les Etats Parties (échéance : 30 juin 2017). Les travaux préparatoires ont été confiés au DH-SYSC-REC.*

*Lors de sa 9<sup>ème</sup> réunion, le DH-GDR est convenu que les résultats de la 1<sup>ère</sup> réunion du DH-SYSC-REC pourraient être présentés au DH-SYSC lors de sa 2<sup>ème</sup> réunion afin que ce dernier puisse se prononcer sur une éventuelle mise à jour de la recommandation. Selon les décisions et orientations du DH-SYSC et du CDDH, le Groupe pourrait se réunir une 2<sup>nde</sup> fois, début 2017, pour présentation de ses travaux pour examen et adoption par le DH-SYSC lors de sa 3<sup>ème</sup> réunion, au printemps 2017 (voir DH-GDR(2015)R9 Annexe III).*

*Lors de sa 1<sup>ère</sup> réunion, le DH-SYSC a chargé le Secrétariat de préparer un document qui contiendra a) des bonnes pratiques dans les Etats membres et b) un premier bilan de la mise en œuvre de la recommandation, à la lumière des sources proposées par le Secrétariat dans le document DH-SYSC (2016)007 (§§ 3-5) en suivant la structure de la Recommandation (2008)2.*

Le Groupe est invité à examiner le document de travail préparé par le Secrétariat, à la lumière des orientations données par le DH-SYSC. Le Groupe est également invité à définir ses méthodes de travail pour la présente réunion et pour la poursuite de ses travaux en vue de la 2<sup>e</sup> réunion du DH-SYSC (8-10 novembre 2016).

### **Point 3 : Organisation des travaux futurs**

Le Groupe est invité à prendre toutes décisions nécessaires pour l'organisation de ses travaux futurs.

### **Point 4 : Adoption des conclusions et du rapport de réunion**

#### Document de travail

- Projet de rapport de la 1<sup>re</sup> réunion du DH-SYSC-REC (23-25 mai 2016) DH-SYSC-REC(2016)R1

Le Groupe est invité à adopter les conclusions et le rapport de la réunion.

\* \* \*